

Mairie de Lantenay

Conseil municipal

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2015

Convocation du : 26 / 10 / 2015

Présents : H. LEROY, A. PERTREUX, O. ADAMOWICZ, D. BRUNET, S. GILGENKRANTZ, A. GUILLOT
– SUDAN, J. MARCHAS, J.P. MIALON, C. PELLEGRINI, F. RONDOT, A. SAVRE.

Excusé : Aucun

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE M. LE MAIRE

1. Budget Eau : Décision Modificative

Les investissements du Syndicat des Eaux du Valromey doivent être pris en charge par la Communauté de Communes. Le Conseil Municipal valide cette mesure.

2. Délibération : Soutien à l'organisation des prochains Jeux Olympiques

Les communes françaises ont la possibilité de prendre une délibération de soutien à la candidature de la ville de PARIS aux Jeux Olympiques de Paris en 2024. Le Conseil Municipal de LANTENAY ne souhaite pas prendre une telle délibération.

3. Délibération : Journée de Solidarité

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit prendre une délibération pour fixer l'organisation de la journée de solidarité. Celle-ci aura lieu le lundi de Pentecôte.

4. Norme « Zéro Phyto »

Conformément à la loi, la commune ne devra plus utiliser aucun pesticide d'ici le 01/01/2020. Monsieur Anthony PERTREUX, premier adjoint, présente un point sur la situation actuelle. Les terrains traités par l'employé communal sont de natures diverses, et représentent une surface totale d'un peu moins de 2000 m² : cimetière, terrains de boule, parking de l'école, allée du garage de la Poste, zone des containers de tri, zones autour des bacs de fleurs, chemin de la Cornette, diverses bordures de routes n'excédant pas 50 cm de large, petites routes peu fréquentées. Monsieur le premier adjoint présente les différentes solutions en fonction du type de terrain à désherber. Le Conseil Municipal valide les propositions suivantes :

- Cimetière : L'entrée et les allées seront engazonnées, puis tondues régulièrement.
- Terrains de boule et surfaces similaires : Passage de la ratissoire.
- Cour de l'école et autres surfaces goudronnées : Achat d'un désherbeur thermique.

Ces mesures seront mises en œuvre progressivement, au cours des années à venir. Il est rappelé qu'elles entraîneront un temps de travail plus important pour l'employé communal, et donc un surcoût pour la commune. Des subventions peuvent être obtenues.

5. Budget Bois

Aucune vente de bois n'a été réalisée en 2015 : l'excédent du budget bois devrait donc être peu important cette année. En raison de l'étalement des paiements, aucune recette n'est prévue en 2016. Le budget général ne pourra donc pas être subventionné par l'excédent du budget bois. Ceci devrait être sans incidence sur le budget général, car il est prévu qu'il ne subventionne plus les budgets annexes d'ici la prise de compétence eau/assainissement par la Communauté de Communes au 01/01/2018. En revanche, une absence de coupes de bois pendant plusieurs années aurait des conséquences en termes de gestion forestière.

6. Travaux communaux

- Les travaux de consolidation du pont de la voie du tram sont terminés ; la circulation est à nouveau possible. La barrière a été rallongée, et la main courante sera changée : un devis a été demandé. L'enrobé sera posé la semaine prochaine.
Pour ces travaux, la commune devrait percevoir une subvention exceptionnelle de 7500 € de la part du Conseil Départemental.
- Le garde-corps le long de la rampe d'accès à la mairie a été posé.
- Le devis de l'éclairage de la cour de l'école a été signé, pour un montant de 1 278.00 € TTC.

7. Questions diverses

- Situation de trésorerie : La Commune dispose à ce jour de 209 772,98 €.
- Élections Régionales : Le Conseil Municipal organise la tenue du bureau de vote les 6 et 13 décembre prochains.
- Eau-Assainissement : Des conventions de servitude de passage doivent être signées avec les particuliers lorsque des canalisations traversent leur terrain. M. Gérard PELISSON, concerné par une telle convention, demande pour cette raison à être exempté de la taxe de raccordement. Le Conseil Municipal, à priori défavorable à une telle mesure, se laisse le temps de réfléchir et d'étudier sa demande.
- Repas des anciens : Le budget du repas est fixé à 30 € par personne, vin compris, sans gratinée le soir. Pour les personnes n'y participant pas, le budget du panier garni est fixé à 30 € pour une personne seule, et à 50 € pour un couple. Un pain d'épice de M. BODEN, apiculteur à LANTENAY, sera compris dans le panier.

Fin de la réunion à 21h30.